

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la maison de sports de Touraine à Parçay-Meslay,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : (21)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher :

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Philippe MASSON, Alain PROT, Nicolas HASLÉ, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Daniel SANS-CHAGRIN, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (33)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Philippe GOUET, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MERCIER, Marwane CHABBI, Arnaud ROULLIER, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON, Roger LEROY, Karine MICHOT, Claude BORDIER, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Gérard SERER, Christophe DUVEAUX, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (7)

Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY

Bernard PILLEFER à Alain PROT

Philippe GOUET à Sylvie GINER

Jacques PAOLTTI à Éric MARTELLIÈRE

Philippe MERCIER à Nicolas HASLÉ

Thierry BRUNET à Daniel SANS-CHAGRIN

Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	3
Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence	3
Délibération n°1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2026	7
Délibération n°2 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement au Budget 2026	10
LES PROJETS : délibérations	10
Délibération n°3 : Mise à jour des conditions techniques de fourniture des services Smart Val de Loire	11
Délibération n°4 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et le SIAEP de Pezou-Loir-Réveillon	11
Délibération n°5 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la commune de Pezou	12
Délibération n°6 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la commune de Nouan-le-Fuzelier	12
Délibération n°7 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et le Domaine de Chambord	13
Délibération n°8 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)	14
Délibération n°9 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	14
Délibération n°10 : Modèle de convention type tripartite d'occupation de points hauts par des antennes LoRa déployées par le SMAEP Touraine du Sud et exploitées par SMO Val de Loire Numérique	15
Délibération n°11 : Convention de mise à disposition d'une infrastructure de réseau bas débit LoRa entre le SMAEP Touraine du Sud et le Syndicat Val de Loire Numérique	15
Délibération n°12 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la SAUR, sur le périmètre du SMAEP Touraine du Sud	16
LES PROJETS : Point d'avancement	19
QUESTIONS DIVERSES	27

La **Présidente** procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint (31 votants, dont 6 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. **Jocelyn GARÇONNET** se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 12 projets de délibérations sont proposés.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence

Aucune décision n'a été prise par la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence depuis le Conseil Syndical du 24 septembre.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil syndical du 24 septembre 2025. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Il est adopté à l'unanimité.

La Présidente : propose de donner la parole à Monsieur PELLÉ du cabinet RCF pour présenter la prospective financière, comme tous les ans. Elle le remercie d'être présent à Tours.

Bilan financier 2025

Yvan PELLÉ : Comme tous les ans, nous faisons un bilan financier, à la fois rétrospectif et prospectif, pour essayer de tracer un chemin dans les années à venir, mais aussi pour préparer 2026 dans le cadre du DOB. L'enjeu consiste notamment à fixer une trajectoire sur une dizaine d'années ; ce qui correspond à la durée de vie des projets. C'est toujours intéressant, même si personne n'est devin, en ces temps difficiles en termes de prospective, de se fixer une trajectoire.

Le tableau présenté permet une vision consolidée sur les quatre budgets : le budget principal, le budget THD, le budget WiFi et le budget Smart, avec le retraitement des flux croisés pour éviter les doubles comptes. Cela permet de mettre en évidence les besoins de financement de chacun des budgets et de voir la croissance, la montée en charge et en puissance de votre syndicat. En 2014, lorsque l'activité du syndicat a démarré, on avait 15 000 € de produits et peu de charges. Aujourd'hui, nous en sommes à 1 478 000 € de charges courantes, principalement pour le personnel, les charges de structure et de maintenance, l'assurance, les fluides, etc. Pour financer cela, on a 2 064 000 € de produits, ce qui nous permet de dégager un excédent brut courant d'un peu moins de 600 000 €, qui s'est stabilisé au cours des dernières années.

Une particularité de votre syndicat : il n'y a pas de dette, donc pas d'intérêt et pas de capital à payer. Ce que j'appelle l'excédent brut courant, la différence entre vos produits et vos charges, c'est votre épargne, votre autofinancement. Cela représente environ 600 000 €, principalement sur le budget principal, et un peu sur le budget THD. C'est ce qui permet d'autofinancer les investissements, sans emprunt.

Le graphique suivant montre cet historique et l'évolution que je viens de décrire. L'écart entre la courbe bleue et la courbe rouge, produits et charges, c'est l'excédent brut, l'autofinancement qui représente 600 000 € aujourd'hui.

Le tableau sur la page suivante détaille les charges et ressources du Syndicat et leur évolution au fil du temps. Les charges de personnel représentent 57 % des charges de fonctionnement. Les charges à caractère général, c'est 34 %. Cela correspond aux dépenses de maintenance, de structure, d'assurance, etc. L'ensemble des charges, représente 1,5 million d'euros.

Ces charges sont principalement (à hauteur de 62 %) financées par des redevances qui apparaissent à la ligne « produits de gestion courante ». Mais aussi, pour une part significative (à hauteur de 30%) par les contributions des membres. Ces contributions apparaissent à la ligne « dotations et participations ». Il est à noter que cette contribution à très peu évolué depuis que le syndicat est sur son périmètre actuel c'est-à-dire depuis 2018.

Les redevances qui permettent de financer le contrôle représentent 62 % des produits sont versées sur le budget principal et sur le budget THD. Ces recettes ont crû au rythme de l'inflation et continueront au rythme de l'inflation même si une partie de ces redevances va diminuer une fois le déploiement de la fibre achevé.

On voit sur le graphe suivant la montée en puissance des investissements sur le budget. Il y a eu plus de recettes que de dépenses au début, et donc on a eu ce résultat de clôture qui a culminé à 30 millions en 2021, parce qu'il y avait eu des préfinancements, notamment des membres, sur le THD, dans l'attente des versements par l'État. On voit aussi l'impact sur le résultat de clôture des premiers remboursements du trop-perçu sur le THD aux membres en 2025 puisque le bilan des financements a été fait. Avec le remboursement du trop-perçu, l'excédent important va diminuer et s'éteindre au cours des années à venir.

En termes d'épargne, on est exactement, à quelques dizaines de milliers d'euros près, au niveau d'épargne qu'on s'était fixé en 2020. Malgré ce décalage dans les projets, on n'a pas consommé ces ressources, on a gardé cette marge de manœuvre qu'on souhaitait avoir, au prix d'une gestion stricte, notamment en termes d'embauches. Ce qui est décalé, c'est le décaissement du THD.

Prospective

Sur le volet prospectif, il n'y a pas de sources d'inquiétudes. Vous êtes dans une situation saine. Le THD arrive à son terme, et vous commencez à rembourser des montants importants suite au bilan qui a été fait. On est en décalage par rapport à l'hypothèse de 2020, mais on est dans la trajectoire.

Sur le budget principal, les dépenses sont essentiellement des dépenses de personnel. On raisonne à budget constant. Malgré les nouvelles compétences, les nouveaux budgets, le choix a été fait de redéployer les dépenses et de ne pas embaucher des personnes supplémentaires.

Sur le WiFi, on arrive au terme du projet tel qu'il avait été conçu initialement en termes de déploiement. Donc on a moins besoin de personnel. En revanche, le Smart est en plein essor et le personnel a été réaffecté sur ce nouveau projet. La part du WiFi passe ainsi de 20 % à 6 % et le smart passe à 40 %. Pour le reste, c'est relativement stable. On pourra se poser la question après 2030, au terme du déploiement, mais pour l'instant, voilà la logique de simulation, avec un peu moins de 900 000 euros de charges de personnel. On les fait évoluer modérément, à hauteur de 2,5 % par an. On maintient la contrainte en termes de charges.

Autre élément très important : on stabilise les contributions des membres en ces périodes difficiles pour tout le monde, EPCI, régions, et départements. Il n'y a pas de variation de contribution des membres.

Concernant la composante investissements du WiFi, on est arrivés au terme du dispositif de guichet unique pour le Wifi Tourisme et au terme du financement par le délégataire des bornes Wifi dites « bornes DSP ».

Et il y a un décalage entre ce qui avait été prévu en termes de déploiement de bornes et la réalité du déploiement. Le versement par les membres avait été basé sur une hypothèse qui s'est avérée trop optimiste. Le décalage entre les subventions reçues et les subventions consommées est de 846 k€.

Par ailleurs, sur la partie fonctionnement, afin de rendre le dispositif attractif, la tarification retenue n'a jamais couvert les charges. Elle ne couvre pas non plus le renouvellement du parc. Si bien qu'un déficit significatif s'est creusé et il y a eu 700 000 euros de subvention d'équilibre du budget principal vers le budget Wifi entre 2019 et 2026. Ce déficit est donc structurel. C'est la conséquence de la politique tarifaire décidée par le Syndicat.

Ce besoin en subvention d'équilibre aurait en réalité dû être beaucoup plus important puisque la contribution des gestionnaires de site Wifi touristique à l'investissement a en réalité et pour des raisons comptables été perçue en fonctionnement et non en investissement. Le trop perçu en investissements a donc été en grande partie consommé pour limiter le besoin en subvention d'équilibre. C'est pourquoi il est modélisé ici le non remboursement du trop-perçu sur l'investissement afin de permettre le maintien du dispositif Wifi dans la durée sans mettre en péril l'équilibre du Syndicat. Ce trop-perçu de 842 k€ est donc conservé dans notre scénario pour financer les déficits à venir et conserver un équilibre soutenable sur le Wifi.

S'il fallait renouveler le parc, il faudra le faire via la tarification. C'est l'hypothèse qui est prise dans la prospective.

Olivier LEGROS : Il y aura une nécessité, de toute façon, de reconsidérer la nature du parc à partir de fin 2028, puisque notre parc est essentiellement constitué de bornes en technologie WiFi 5, et cette technologie ne sera plus maintenue correctement à partir du 31 décembre 2028. La question du renouvellement du parc va donc se poser. On aura le temps d'élaborer des hypothèses pour le faire, mais l'idée est de ne pas aller chercher la contribution des membres, comme on l'a fait au départ, pour renouveler ce parc. Les gestionnaires de site seront amenés à contribuer eux-mêmes au renouvellement de leur parc s'ils le souhaitent.

Yvan PELLÉ : Sur le THD, les hypothèses sont stabilisées et il n'y a pas de nouveauté. On a eu un décalage dans les paiements, comme cela a été dit et les excédents importants vont se résorber en raison notamment du remboursement du trop perçu. Ce dont on tient compte aussi dans la prospective, c'est une redevance de contrôle importante car très bien négociée même si elle va baisser rapidement comme c'est prévu au terme du déploiement de la fibre.

Il faut prévoir aussi une clarification budgétaire : une partie des recettes avait été perçue sur le budget principal, alors qu'elles concernaient le THD. Au moment de rembourser les membres du trop-perçu, il faut envisager de rapatrier ces 8,8 millions d'euros qui étaient sur le budget principal vers le budget THD pour que l'opération s'équilibre totalement. Il n'y a rien de changé par rapport à ce qui avait été dit il y a deux ans et l'année dernière.

Concernant le Smart, la simulation de l'année dernière était bâtie sur des hypothèses qu'il convient de revoir aujourd'hui avec l'expérience acquise et le passage de la phase d'expérimentation à la phase de généralisation, avec un nouveau prestataire. On a modélisé cette année d'une part un changement des coûts de déploiement et d'exploitation du réseau, plus proches de la réalité qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent et d'autre part une révision à la baisse des perspectives de déploiement.

On prévoyait par exemple de déployer 578 antennes dans le scénario initial, et on est revenu à un déploiement plus partiel et probablement plus réaliste au vu des perspectives réelles d'usages, de 301 antennes à déployer.

Pour mémoire, l'investissement initial a vocation à être financé par les membres, le FEDER, le FUN. Cela finance le premier déploiement.

Après, la logique est de trouver un équilibre économique pour financer au maximum les charges et le renouvellement futur des équipements réseau.

Autre hypothèse revue à la baisse : le nombre de capteurs connectés. Ce sont eux qui génèrent les ressources en matière de fonctionnement. Dans le projet initial, on misait sur 240 000 capteurs connectés à l'horizon 2030, de façon très progressive. On se donne désormais une hypothèse qu'on estime réaliste à 95 000 capteurs. On a donc moins de dépenses de déploiement, mais aussi moins de recettes. Les tarifs ont été fixés pour être compétitifs, car on est dans une logique économique de concurrence avec des acteurs privés, normale pour un SPIC.

Dans ce contexte, il faut maintenir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Smart tant que l'équilibre n'est pas assuré par les tarifs.

Simulations

Une fois ces hypothèses posées, voyons à présent les simulations.

Sur le budget THD, on l'a vu, il y avait un préfinancement par les membres pour payer le déploiement, puis un encaissement différé des subventions de l'État. Les excédents sont temporaires. Ils vont se résorber au fur et à mesure que le trop-perçu va être remboursé. Sur le remboursement de ce trop perçu, une hypothèse prudente a été faite. Elle consiste à attendre que les derniers versements de l'État aient été faits avant de rembourser la totalité de ce qui est dû aux membres. Il y a 2 millions d'euros prévus en 2029, en attendant d'avoir vraiment encaissé toutes les ressources de l'État. On a un résultat de clôture à fin 2025 de 14 millions d'excédent, mais on n'en aura plus que 200 000 à la fin du projet, ce qui est normal. La redevance de contrôle permettra de financer des charges pour le suivi, à minima, de ce budget. On ajuste ce qu'on a dit l'année dernière, à quelques euros près, mais on est toujours dans la même situation prospective.

Sur le WiFi, là aussi, on conserve le trop-perçu, qui sert à équilibrer le budget. Malgré cela, on prévoit le moment venu une augmentation de la tarification pour permettre le renouvellement futur des bornes. Il faut en revanche et malgré la baisse des charges de personnel, une subvention du budget principal. Elle est minimisée, grâce à tout ce qu'on vient de dire, mais après 2029, il manque encore 140 000 ou 130 000 € de recettes. Il y a donc une subvention d'équilibre du budget principal, mais qui est optimisée.

La Présidente : Lors de la mandature dernière, quand on a mis en place ce budget de développement du WiFi territorial, c'est ce que l'on avait prévu, de façon à pouvoir développer ce WiFi chez tous nos acteurs touristiques. Il n'y a rien de nouveau. On confirme ce que l'on avait décidé au mandat dernier, et jusqu'en 2035 on aura besoin de cette subvention d'équilibre qui sera prise sur le budget principal, et notamment sur les trop-perçus.

Yvan PELLÉ : Sur le Smart, il y a un réajustement par rapport à la prospective de l'an dernier. Dans l'hypothèse retenue le besoin de subvention d'équilibre (environ 600 000 €) perdure au-delà de 2030. Mais sur la période de 2026-2030, il y aura des recherches pour améliorer les choses : réduire les coûts ou accroître les recettes.

Jocelyn GARÇONNET : Ce sont nos réserves qui nous permettent de faire ça aussi.

Yvan PELLÉ : Exactement. Dès le départ, ça a été ça, et c'est surtout cette redevance, que vous avez bien négociée et qui vous a permis de ne pas augmenter les contributions, car les 600 000 € d'excédent brut courant qu'on a sur le budget principal, c'est en gros ça. Vous avez cette marge de manœuvre depuis le départ. Vous l'avez maintenue. Il y avait l'ambition de garder des réserves pour faire de nouveaux projets dont les contours étaient flous à l'époque. Vous êtes dans des logiques de projet. On essaye de vérifier, au fur et à mesure qu'on avance, qu'on peut faire des choses, et on précise, on affine les hypothèses au fur et à mesure.

La Présidente : Pour ceux qui étaient présents à la création du syndicat, les propos du président PILLEFER ont toujours été : après le déploiement de la fibre, viendra le temps des usages. Nous y sommes.

Yvan PELLÉ : Pour ce qui est du déploiement du smart, vous avez pris des hypothèses prudentes mais je travaille beaucoup dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Et je vois bien que de nombreux acteurs de ces domaines ont recours aux objets connectés pour faire évoluer la tarification. C'est, je pense une révolution en cours et votre territoire sera prêt grâce à l'action du syndicat.

La Présidente : Sur le financement des investissements smart, le montant du FEDER demeure toujours n'a baissé le FEDER, puisqu'on n'a toujours pas de réponse et que ça devient problématique. Olivier Legros me disait en aparté que les services instructeurs de la Région ont demandé des pièces complémentaires. Certaines avaient déjà été fournies.

En conclusion de cette vision prospective, je dirais qu'avec l'utilisation des excédents et la redevance issue de la DSP qui augmente et qui permet de financer les charges, le résultat reste durablement positif. Mais les excédents vont être utilisés jusqu'en 2035 puisqu'à cet horizon, même avec un scénario prudent, il devrait y avoir un excédent de 1,2 millions. Sans doute qu'en 2040, en l'absence d'une stratégie appropriée, il y aura un problème de financement

Même un scénario pessimiste donc, le syndicat a donc près de 10 années devant lui pour trouver des modèles qui devraient assurer la pérennité et l'équilibre économique du projet smart.

La Présidente : Est-ce que vous avez des questions ? Non, alors merci beaucoup, Monsieur PELLÉ, d'avoir fait le chemin jusqu'à nous, parce que les routes ne sont pas très faciles aujourd'hui.

Délibération n°1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

La Présidente : Natacha, vous allez présenter ce débat d'orientation budgétaire, et je prendrai la parole sur certains sujets de façon à apporter un éclairage plus politique.

Natacha LEVASSEUR présente les éléments relatifs aux projets et inscrits au rapport.
Je vais commencer par les projets.

Concernant le THD, les chiffres prévus pour 2026 au niveau de la délégation de service public sont les suivants :

La part de subvention publique au délégataire prévue pour 2026 est de 11,23 millions. L'AMO pour le suivi de la DSP, passe de 400 000 € en 2025 à 250 000 € pour 2026. Pour la participation à l'acquisition d'un orthophotoplan haute résolution, on a prévu 43 750 €. C'est la deuxième année et c'est un financement sur trois ans. Comme l'a dit Yvan PELLÉ tout à l'heure, on prévoit un transfert du budget principal vers le budget annexe THD à hauteur de 8,82 millions pour permettre le remboursement du trop-perçu dans le cadre du THD, puisque les versements avaient été effectués en premier lieu sur le budget principal. Le projet du passeport inclusion numérique est toujours d'actualité, pour 10 000 €. Il est également prévu sur les

exercices suivants à hauteur de ce montant. En 2026, il y aura également la poursuite du remboursement du trop-perçu, pour 471 854 € pour le Département d'Indre-et-Loire, 981 331 € pour le Département de Loir-et-Cher, 1 633 512 € versé à la région Centre, et on commencera à rembourser les EPCI. Pour le 37, on a un montant total de 1 210 476 € et pour les EPCI du 41, on a 216 457 €.

On a un point de vigilance sur ce budget, par rapport à une problématique de TVA, puisqu'on a reçu un montant de 475 000 € de crédit de TVA, dont on nous demande le remboursement. On est en train de voir avec la DDFIP quelles sont les possibilités pour diminuer ce remboursement, voire l'annuler. De là devra découler une restructuration de notre budget THD, puisqu'on a des budgets soumis à TVA qui ne devraient peut-être pas l'être. Au titre de l'année dernière, on a 76 000 € qui doivent être imputés sur le budget par rapport à ce crédit de TVA, et 78 000 € pour cette année. Il faut donc qu'on revoie la structure budgétaire de ces budgets pour limiter l'impact de la non-collecte de la TVA.

La Présidente : Nous avons eu une réunion de travail il y a quelques jours avec une personne de la DDFIP, une réunion très technique, avec, dans les propos de cette personne, une expression qui revenait systématiquement : le mot "considération", l'administration fiscale a en effet "considéré" de nombreuses choses sur ce dossier. J'ai laissé dérouler la réunion technique, qui n'était pas inintéressante, mais je l'ai interpellée sur ce terme.

Ils se sont certainement trompés, d'après ce qu'elle dit. Elle considère que le syndicat n'aurait pas dû percevoir les 475 000 € de crédits de TVA. Mais la personne qui l'a fait considérait que c'était normal. Je lui ai dit qu'on jouait un peu sur les mots. Le terme « considération » ne me va pas du tout. J'ai donc exposé ce point au dernier bureau et j'ai eu l'aval, à l'unanimité, des membres présents du bureau pour contester la nécessité pour le syndicat de procéder au remboursement de cette somme très importante. Il ne s'agit pas en revanche de contester l'intérêt de procéder à une refonte de notre architecture budgétaire comme cela nous a été proposé. Ce sera plus cohérent avec la réalité de nos dépenses et de nos recettes. Mais pour ce qui a déjà été payé, je suis désolée, c'est une erreur de leur part, si c'est une erreur. Il ne fallait pas considérer qu'il fallait nous les reverser. Les membres du bureau sont solidaires sur cette décision.

Je fais le lien avec le projet Smart sur lequel nous engageons des investissements importants. Comme l'a démontré le retour d'expériences que nous avons organisé le 5 novembre dernier, ces investissements bénéficient pleinement aux collectivités qui se sont lancées avec nous dans ce projet. Certains évoquent même 30 % d'économie sur leurs factures. S'il nous fallait rembourser 475 000 € cela serait de nature à ralentir les investissements Smart profitables aux collectivités. C'est ce que j'ai expliqué à la représentante de la DDFIP, qui était d'ailleurs charmante et très ennuyée par l'erreur manifeste commise par son administration.

Olivier LEGROS : Dans ce contexte, deux courriers sont en projet : l'un à la DDFIP, pour contester le principe du remboursement et un autre au Préfet, que nous sollicitons pour avis en vue d'une refonte de notre architecture budgétaire.

La Présidente : L'échange avec la DDFIP a mis en évidence la question de la gouvernance entre les différents services de l'Etat. DDFIP d'une part, service des collectivités locales d'autre part. Ce qui peut expliquer de potentielles incohérences et mener à des erreurs.

Natacha LEVASSEUR : En ce qui concerne les recettes du budget THD, on a toujours une redevance pour frais de contrôle qui sera à peu près équivalente à celle des années antérieures, soit 470 000 €. Mais qui sera amenée à diminuer de manière significative lors des exercices suivants.

On a aussi le FSN, la subvention de l'État, dont il reste à percevoir 3,66 millions d'euros. On prévoit une recette de 2,86 millions d'euros en 2026, avec une demande de solde envisagée en 2027.

La Présidente : Avez-vous des questions sur le budget THD ? Il n'y en a pas. Nous poursuivons.

Natacha LEVASSEUR : En ce qui concerne le WiFi, pour 2026, on prévoit un déploiement et des études à hauteur de 47 500 €. A titre indicatif, au budget 2025, il était prévu un montant de 100 500 €. En fonctionnement, la maintenance des bornes est estimée à 80 000 €, auxquels il faut ajouter 55 000 € pour la collecte et l'hébergement des données associées au réseau Wifi. Pour le guichet unique, en recettes d'investissement, on n'a pas d'appel à versement en 2026. Comme l'a dit Monsieur PELLÉ, on a fait un bilan qui a amené à un constat d'excédent de 888 000 € qui ont permis de participer aux dépenses de fonctionnement qui n'étaient pas valorisées dans les appels au versement des membres et qui ont aussi permis de minorer les subventions d'équilibre. En ce qui concerne les recettes tarifaires, au vu des hypothèses de l'année 2026, les recettes attendues seraient de 113 000 € au titre des services et 42 500 € au titre des études et du déploiement.

La Présidente : Est-ce que vous avez des questions ou des remarques par rapport à cette présentation ? Comme je le disais tout à l'heure, on entérine ce qu'on avait décidé sur la mandature dernière, par rapport aux subventions versées pour équilibrer le WiFi public.

Natacha LEVASSEUR : En ce qui concerne le Smart, pour 2026, en investissements, il est prévu un total de 462 000 € au titre des études et du déploiement des Gateways et du cœur de réseau. En ce qui concerne le fonctionnement, on a prévu une enveloppe de 676 000 € qui comprend la maintenance des Gateways, du cœur de réseau, de la data visualisation, des dépenses d'AMO, et dans la continuité, la mise en œuvre des actions du schéma directeur. Il est à noter la composante frais de personnel, qui correspond à 365 600 €, ce qui représente 54 % des frais de fonctionnement. Au global, les frais de personnel représentent 40 % du total des frais.

En recettes d'investissement, on prévoit 115 000 € de contribution des départements mais pas de contribution régionale. La contribution du FEDER n'est pas encore connue, puisque le dossier est en cours d'instruction et qu'on a des pièces supplémentaires à rendre. On ne l'a donc pas intégré au budget 2026. Et puis on prévoit, via le Fonds d'Usage Numérique, un autofinancement de 140 000 €. On a également 185 000 € de contribution des EPCI.

En recettes de fonctionnement, par rapport à la contribution des bénéficiaires du réseau, on prévoit un montant de 140 766 €, ce qui fait qu'on aura besoin d'une subvention d'équilibre à hauteur d'environ 522 000 €.

La Présidente : Effectivement, c'est une subvention d'équilibre de 522 000 € qui est requise aujourd'hui. Pour ce qui est des investissements, je répète qu'on ne connaît pas encore le montant du FEDER. Heureusement qu'on peut mobiliser de l'autofinancement via le FUN. Il y a 140 000 € de FUN prévus en 2026 et une somme comparable en 2027. Au total, le FUN aura contribué à hauteur de 730 000 € au projet Smart. C'est une somme importante, et heureusement qu'on l'a.

Olivier LEGROS : Cela apporte 30 % du financement global.

La Présidente : Et pour rappel, la contribution des EPCI, c'est en fonction de leur projet, de leur convention, ce n'est pas une contribution nette comme le département. Est-ce que vous des questions ?

Jocely GARÇONNET : À combien le montant de la contribution pour le FEDER a-t-il été estimé ?

La Présidente : Elle a été estimée à 600 000 euros. Y' a t il d'autres questions ?

Natacha LEVASSEUR : En ce qui concerne le budget principal, les prévisions pour 2026 en fonctionnement sont les suivantes.

Au niveau des dépenses de personnel, on prévoit une enveloppe de 916 000 €, avec un effectif constant de dix équivalents temps plein, trois temps partiels et une apprentie. En termes de prospective, l'enveloppe est augmentée de 2,5 % chaque année pour faire face aux augmentations liées, notamment, à la GVT.

En ce qui concerne les dépenses de structure du syndicat, on prévoit une enveloppe de 310 600 € pour l'année 2026. Ce sont des dépenses de structure classiques, avec la location de matériel, le loyer des locaux, les formations, les assurances, les remboursements de frais de mission, les diverses cotisations aux organismes auxquels le syndicat adhère, les frais de télécommunications, les fournitures administratives, l'affranchissement, le carburant, les frais de ménage, et les prestataires qui nous accompagnent, notamment dans la communication et dans l'étude prospective financière.

On a essentiellement des recettes liées à la contribution des membres, pour 593 500 € soit 118 700 € par collège. Il n'y a pas d'augmentation prévue en 2026. On a également la redevance d'affermage qui est liée au THD, mais qui est néanmoins perçue sur ce budget, à hauteur de 820 000 € pour 2026. Et puis on a une recette liée au projet Prévizo qui est de 24 136 €.

La Présidente : Est-ce que vous avez des questions sur ce débat d'orientation budgétaire que vient de vous présenter Natacha ? Il n'y en a pas. On va passer au vote.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement au Budget 2026

La Présidente : C'est très classique dans nos collectivités.

Natacha LEVASSEUR : On distingue l'ouverture de crédits qui portent sur les dépenses hors AP/CP. Il est possible d'engager, de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ce qui revient à 15 075 € sur le budget principal, 2 854 909,08 € sur le budget annexe THD, 2 750 € sur le budget annexe WiFi et 35 240,50 € sur le budget annexe smart. Pour ce qui est des crédits liés aux autorisations de programme, il est proposé d'ouvrir par anticipation 4 902 469 € sur le budget annexe THD, 14 197 € sur le budget annexe WiFi et 133 416 € sur le budget annexe Smart.

La Présidente : Avez-vous des questions sur cette ouverture de crédits anticipée ? Non. On va la soumettre au vote.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

LES PROJETS : délibérations

La Présidente : On a la chance d'avoir beaucoup de partenariats et de conventions associées au programme de ce conseil syndical. Le projet Smart a démarré. Monsieur PELLÉ confirmait tout à l'heure l'engouement qu'il constate à l'échelle nationale sur ces projets de territoires durables et connectés. Cela confirme que la très bonne dynamique que l'on perçoit en Indre-et-Loire et en Loir-et-Cher existe aussi dans d'autres territoires. C'est encourageant.

Olivier LEGROS : M. Pellé a parlé d'une révolution en cours, et c'est vrai que les réseaux d'eau sont les derniers grands réseaux sur lesquels on n'a pas, sauf dans certaines grandes villes, un suivi en temps réel des consommations. L'idée est de le mettre en place pour pouvoir faire une tarification saisonnière, éventuellement, afin d'inciter à une consommation modérée dans les périodes de sécheresse et peut être plus tolérante dans des périodes où l'eau est abondante. Cela permettrait aussi d'inciter chacun à être vigilant sur sa consommation d'eau.

La Présidente : Il y a un vrai sujet.

Olivier LEGROS : Notre projet intervient dans un contexte favorable et on le voit, on arrive à convaincre de grosses structures comme l'agglomération de Blois ou la communauté de communes du Grand Chambord.

Beaucoup des projets qui vous sont soumis aujourd'hui se font dans la continuité des expérimentations, c'est-à-dire que des gens qui sont partis sur des expérimentations limitées dans le volume et dans le temps reconduisent.

La Présidente : les acteurs concernés reconduisent et développent ce qui avait été expérimenté.

Délibération n°3 : Mise à jour des conditions techniques de fourniture des services Smart Val de Loire

Aurélié BOISSIER : C'est un document qui vous avait déjà été soumis, de mémoire, au Conseil syndical d'avril, et qui constitue une annexe à nos conventions de prestation de service Smart. Cette annexe fixe les modalités techniques de fourniture de nos services, et notamment nos engagements en matière de qualité de service. On a souhaité, puisqu'on en est au stade de passage à l'échelle, proposer à nos usagers la mise à disposition d'une hotline pour appeler le syndicat du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, pour signaler tout éventuel dysfonctionnement, sachant que notre prestataire SOGETREL supervise également le réseau. C'est une sécurité et un service à nos usagers.

La Présidente : C'est une très belle évolution. Une fois de plus, le syndicat et les agents du syndicat sont à disposition des collectivités pour les accompagner dans tous les projets que nous portons. Je pense que c'est une belle visibilité et surtout un support important pour les élus que nous sommes tous, car on ne peut pas tout connaître. Cette évolution nous permet d'avoir des réponses pour nos concitoyens.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et le SIAEP de Pezou-Loir-Réveillon

Aurélié BOISSIER : Comme le disait Olivier Legros, un certain nombre de structures avec lesquelles on avait démarré en expérimentation souhaitent poursuivre l'aventure avec le syndicat pour passer à l'échelle. C'est le cas du Syndicat d'eau potable de Pezou-Loir-Réveillon, qui souhaite poursuivre l'équipement de ses compteurs en modules communicants et aura recours aux services du syndicat pour remonter la donnée de ces compteurs, avec un nombre prévisionnel de compteurs qui sera entre 100 et 200 sur l'année 2026.

Olivier LEGROS : Sur ce syndicat, pour accompagner la montée en charge, on a prévu d'aller rencontrer la communauté de communes du Perche et du Haut Vendômois pour qu'ils contribuent éventuellement à l'investissement nécessaire. Il y a celui qui finance, l'EPCI, s'il veut bien, évidemment, et il y a celui qui paye le service, et là c'est le syndicat d'eau. On ne demande pas au syndicat d'eau, parce qu'il n'est pas membre, de contribuer à l'investissement, mais de contribuer au fonctionnement.

Jocelyn GARÇONNET : Il serait intéressant, dans cette délibération, qu'on ait le nombre total de compteurs sur le secteur, parce qu'on en prend 100 ou 200, mais on ne sait quel est l'investissement global.

La Présidente : Pour l'instant, il n'y a pas d'engagement sur la totalité du parc.

Jocelyn GARÇONNET : La volumétrie nous intéresserait quand même, pour savoir vers quoi on tend.

Pierre SOLON : La volumétrie prévisionnelle, c'est 1 200 compteurs.

La Présidente : Merci, Pierre. D'autres interventions ? Très bien. Donc on va passer au vote de cette convention.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la commune de Pezou

Aurélié BOISSIER : C'est le même type de convention avec la commune de Pezou, avec la pérennisation du partenariat pour faire remonter les données des capteurs qu'a mis en place la commune sur son territoire pour vérifier le fonctionnement de ses pompes de relevage de stations d'épuration, sa station météo et les mesures d'ambiance dans ses bâtiments. On a dix à quinze objets connectés en 2026, mais il est prévu que cela évolue au gré des besoins.

Pierre SOLON : On est obligés de le faire par tranche pour garantir la capacité de nos agents à assurer l'interface.

La Présidente : Y a-t-il des interventions pour cette délibération ? Très bien, je vais passer au vote.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la commune de Nouan-le-Fuzelier

Aurélié BOISSIER : La commune de Nouan Le Fuzelier s'était engagée, en expérimentation avec le syndicat, sur la connectivité de ses horloges d'éclairage public. Elle poursuit le projet avec une convention de pérennisation qui concerne toujours l'éclairage public, en priorité, mais à partir du moment où la convention est adoptée, d'autres types d'objets peuvent être remontés par le réseau du syndicat, puisque c'est mutualisable.

Jocelyn GARÇONNET : Là aussi, il sera intéressant, à terme, qu'on ait une vision du résultat, car il sera certainement intéressant de déployer ailleurs ce qui est testé là.

La Présidente : C'était l'objectif du Retex du 5 novembre. Je pense que nous tous qui participons régulièrement au Conseil nous sommes rendu compte que les collectivités qui étaient parties en avant, comme Nouan le Fuzelier ou Pezou, ont été pour nous de très bons ambassadeurs. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au bout d'un an de recul, c'est quand même 30 % au niveau finance et au niveau consommation. Nous sommes dans une bonne dynamique.

Régis SOYER : Pour nous, à Nouan-le-Fuzelier, le nombre d'objets connectés, c'est l'ensemble de la configuration de la commune. Toutes les armoires de la commune sont maintenant raccordées au réseau Smart et fonctionnent avec le réseau Smart. Tout ce qui est éclairage public a été fait. Dans le projet, il y avait aussi les compteurs d'eau connectés, mais en raison du transfert de compétences, c'est la communauté de communes qui a repris cela, mais l'ensemble de l'éclairage public est opérationnel depuis plusieurs mois.

La Présidente : Merci, Régis, pour ces précisions. D'autres interventions ? On va passer au vote de la délibération numéro six.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et le Domaine de Chambord

Aurélié BOISSIER : Avec le domaine de Chambord, il n'y a pas eu de phase d'expérimentation préalable, mais une collaboration déjà riche sur les autres sujets portés par le syndicat. On a notamment équipé le domaine en bornes WiFi, ce qui nous a amenés à discuter Smart avec le domaine de Chambord, qui souhaite équiper ces salles de capteurs de mesure d'ambiance. Il y a notamment un enjeu lié aux températures et à l'humidité vis-à-vis des œuvres hébergées dans les salles du château. Ils se sont donc montrés très intéressés par le projet de réseau et deviennent usagers de ce réseau via cette convention qui vous est proposée.

Olivier LEGROS : On peut mentionner également qu'il y a des synergies importantes avec le projet de la Communauté de communes du Grand Chambord, pour laquelle on est en cours de recherche de points hauts pour la télérelève de l'eau. Ce seront les mêmes antennes qui serviront à la fois les besoins du domaine de Chambord et les compteurs d'eau sur la commune de Chambord. On est en train de discuter avec le château et le domaine pour trouver des points hauts. C'est complexe, car c'est une zone éminemment surveillée par les ABF, et du coup il y a des contraintes, mais il y a de belles opportunités aussi.

La Présidente : Il y a aussi les contraintes des forêts.

Olivier LEGROS : Tout à fait. C'est un domaine sous contraintes.

La Présidente : Justement, ça va être un bon test !

Olivier LEGROS : Il y a le domaine, il y a le château lui-même et il y a aussi les bâtiments annexes qui sont très isolés, des maisons de chasse au milieu de la forêt, par exemple, pour lesquels il faut être un peu malin pour trouver des solutions, mais on va en trouver.

La Présidente : Oui, je ne suis pas inquiète. Avez-vous des interventions par rapport à la délibération numéro sept ? On va passer au vote.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

Aurélié BOISSIER : On avait expérimenté à grande échelle, sur le territoire de la communauté de communes de Chinon Vienne et Loire, le pilotage à distance de l'éclairage public. L'objectif de cette convention est de poursuivre ce partenariat. Le Syndicat d'énergie souhaite poursuivre le déploiement des horloges connectées dans ses armoires d'éclairage public. Il y a d'autres territoires pressentis, mais c'est une discussion qu'on doit avoir avec eux de façon un peu plus précise. L'idée est de poursuivre cette collaboration et de remonter les données des horloges d'éclairage public, puisque c'est opérationnel sur les 300 armoires de Chinon, Vienne et Loire.

La Présidente : C'est une très belle vitrine qui parle d'elle-même, donc j'espère que ça va continuer. On va tout faire pour, en tout cas.

Olivier LEGROS : Ce qui me paraît important de souligner également, c'est que, notamment avec le témoignage de Jean-Luc DUPONT lors du Retex du 5 novembre, cela montre que les services du Syndicat d'énergie se sont complètement approprié cet outil et ont fait évoluer leur métier pour prendre la main à distance sur les armoires. Ils ont intégré cet outil dans leur exploitation maintenance des réseaux dont ils ont la charge en matière d'éclairage public. Cela a été un élément déclencheur pour poursuivre. Cela veut dire qu'ils tirent un bénéfice de ce qu'ils ont vu en expérimentation.

La Présidente : Oui, tout à fait. D'autres interventions sur la délibération numéro huit ? Apparemment non. On va passer au vote.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°9 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Aurélié BOISSIER : La convention d'expérimentation s'achève le 31 décembre 2025 et on n'a pas tout à fait terminé le déploiement LoRa sur ce territoire, même s'il y a maintenant 20 passerelles déployées. Il y a un potentiel d'encore 4 passerelles à déployer, qui pourraient être déployées selon les cas d'usage qui vont émerger sur ce territoire. C'est pour cela qu'on a proposé à la communauté de communes de passer une convention pour poursuivre le partenariat. Cela va permettre à la communauté de communes de contribuer à l'investissement des passerelles à venir, mais aussi de devenir usagère des services Smart, si ces services souhaitaient déployer des capteurs. Il y a notamment une esquisse d'expérimentation à venir, dont on aura l'occasion de reparler, sur la télérelève de quelques compteurs d'eau sur ce territoire. On aura l'occasion de vous présenter cela plus précisément quand la réflexion sera aboutie.

La Présidente : Belle nouvelle ! Y a-t-il des interventions ?

Claude BORDIER : Cette convention a été passée au Conseil communautaire hier soir et on a approuvé cette convention.

La Présidente : Merci pour cette précision, Claude. Y a-t-il d'autres interventions sur la délibération numéro neuf ? Non. Donc, on va passer au vote.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10 : Modèle de convention type tripartite d'occupation de points hauts par des antennes LoRa déployées par le SMAEP Touraine du Sud et exploitées par SMO Val de Loire Numérique

Olivier LEGROS : Les trois délibérations qui vont venir sont spécifiques, car exceptionnellement, il y a un financement significatif de l'investissement par l'Agence de l'Eau sur ce territoire. L'Agence de l'Eau finance en effet 80 % de l'investissement, que ce soit sur les antennes qu'on exploite ou sur les compteurs d'eau communicants. C'est une aide qui est relativement rare. En tout cas, on n'a pas vu d'équivalent sur les autres territoires. Pourtant, ce n'est pas faute de rencontrer les acteurs de l'eau sur nos territoires. Monsieur BESSON, président du syndicat d'eau, a su créer les circonstances favorables pour avoir des financements de l'Agence de l'Eau. Le modèle est donc différent du modèle des autres territoires. Le syndicat d'eau va acquérir les Gateways pour pouvoir bénéficier des subventions et va ensuite les mettre en exploitation. On va en récupérer l'exploitation, mais elles demeureront, pendant dix ans environ, propriété du syndicat de l'eau. C'est pour ça qu'on a des conventions spécifiques, à la fois sur les points hauts, sur la convention qui nous lie au syndicat d'eau et également avec le prestataire.

Aurélié BOISSIER : Tu as à peu près tout dit. Pour résumer, cette première délibération concerne un modèle de convention point haut. On vous a déjà présenté un premier modèle, que vous signez d'ailleurs régulièrement, Madame GINER. L'idée est effectivement de faire une convention tripartite entre le SMAEP, le propriétaire du point haut et le syndicat Val de Loire Numérique, parce que le SMAEP finance, et nous, on va exploiter ce réseau. On a donc besoin d'être partie prenante de cette convention. C'est pour ça qu'on vous propose un modèle qui sera utilisé uniquement sur ce territoire.

La Présidente : Très bien. Y a-t-il des questions sur la délibération dix sur cette convention ?

Jocelyn GARÇONNET : C'est dommage qu'on n'arrive pas à le généraliser partout.

Olivier LEGROS : C'est vrai que le modèle est particulièrement intéressant et préserve les finances des membres.

La Présidente : Oui, c'est à travailler. C'est comme tout, il suffit qu'il y ait une convention qui fonctionne et cela peut ouvrir des portes. D'autres interventions ? Non. Donc on va passer au vote.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°11 : Convention de mise à disposition d'une infrastructure de réseau bas débit LoRa entre le SMAEP Touraine du Sud et le Syndicat Val de Loire Numérique

Aurélié BOISSIER : La délibération 11 concerne la convention en elle-même, avec le SMAEP Touraine du Sud, tel qu'Olivier vous l'a exposée. Le SMAEP finance la construction du réseau LoRa sur son territoire. Cela reste sa propriété, mais on exploite ce réseau et on a l'autorisation de le commercialiser et de le mutualiser avec d'autres acteurs du territoire.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la SAUR, sur le périmètre du SMAEP Touraine du Sud

Aurélie BOISSIER : C'est la suite logique des deux précédentes délibérations. C'est une convention qui va permettre à la SAUR de devenir cliente du réseau LoRa construit sur le territoire du SMAEP Touraine du Sud. On va assurer pour le compte de la SAUR la télérelève des compteurs d'eau sur ce territoire. La SAUR est le délégataire du SMAEP. Le montage est particulier, mais au final, il y a un potentiel de 3 500 compteurs à faire remonter, ce qui est significatif.

Olivier LEGROS : Ce qui est intéressant aussi, c'est que c'est la première convention qu'on a avec un prestataire majeur sur l'eau potable, la SAUR. Et du coup, ce qui est intéressant, c'est que ça passe par des services achats centralisés, et donc on est identifié comme un fournisseur de la SAUR.

La Présidente : Ça ouvre des portes.

Olivier LEGROS : Il y a tout un chemin administratif qui est derrière nous. Un précédent avait déjà eu lieu dans le Berry. Cela crée des précédents, et de toute façon, ces partenaires sont essentiels puisque les grands acteurs de l'eau sont tantôt délégataire, tantôt prestataire. À Grand Chambord, ils sont présents aussi, mais c'est Grand Chambord qui va être notre client et qui va sous-traiter le service à la SAUR. Dans la démarche, c'est important aussi de toucher ces grands acteurs de l'eau que sont Véolia, la SAUR ou Suez.

La Présidente : Bien sûr.

Jocelyn GARÇONNET : Avez-vous des contacts avec les autres ?

Olivier LEGROS : Oui, tout à fait. On les a rencontrés et on devrait faire une expérimentation avec Véolia, avec leur filiale Birdz, bientôt. Il y a une expérimentation prévue sur un parc limité, je crois.

Aurélie BOISSIER : Oui, c'est ce que je disais tout à l'heure par rapport au territoire de Chinon Vienne et Loire, avec éventuellement quelques compteurs à remonter en 2026.

La Présidente : Parfait. Ça va dans le bon sens. Des interventions sur cette délibération ? Très bien, on va passer au vote.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente : Merci, car le rapport était très complet, et pour en faire une synthèse, ce n'était pas facile.

LES PROJETS : Point d'avancement

Point Smart

Aurélie BOISSIER : Ce sont quelques points d'actualité plutôt techniques. On vient de passer une phase de migration de nos infrastructures d'un prestataire à l'autre. On travaillait jusqu'à maintenant avec UBICITÉ pour toute la phase d'expérimentation. Vous le savez, c'est désormais SOGETREL qui va assurer à la fois le déploiement LoRa et l'exploitation maintenance du réseau. La migration de l'ensemble des infrastructures a été réalisée il y a quelques jours, avec succès.

Gaëtan GRÈVE : Il reste de petites choses à finaliser. Il y a notamment la Gateway de Lerné, dans le chinonais, qui est encore en souffrance. SOGETREL a des difficultés pour la faire remonter. Mais globalement, la migration s'est quand même bien passée. C'est désormais SOGETREL qui exploite notre réseau.

Aurélié BOISSIER : Pour bien préciser les choses, on maintient les solutions que nous avons mises en place dans la phase expérimentale : le LNS avec REQUEA, et notre solution de plateforme IoT et de datavisualisation avec SYNOX. On poursuit avec ces outils qui ont été mis en place en avance de phase.

Un rappel pour vous indiquer que les membres du Syndicat peuvent commander des prestations sur le marché IoT porté par la centrale d'achat de la CANUT, puisqu'on avait souscrit à la fois pour le compte du Syndicat, mais aussi pour le compte de ses membres. Vous pouvez revenir vers nous si vous voulez des précisions, mais vous pouvez directement commander des prestations ou acheter des capteurs.

Ensuite, on a trouvé intéressant de pouvoir visualiser sur une carte les EPCI qui s'engagent au fur et à mesure sur le projet Smart. Vous voyez apparaître en vert les EPCI avec lesquels on a signé des conventions, ou qui sont en cours de signature, puisqu'on vient de vous les proposer. Vous voyez Tours Métropole Val de Loire, avec qui on a une convention de partenariat spécifique pour le Smart, et on a aussi signifié le partenariat avec le SMAEP du sud touraine, qui est d'une nature un peu différente. On espère voir du vert s'ajouter à cette carte au fur et à mesure des mois qui viennent.

Olivier LEGROS : Demain soir, par exemple, on va rencontrer les élus de la communauté de communes Beauce Val de Loire pour envisager un déploiement dès 2026, au moins sur une portion de leur territoire.

La Présidente : Très bien. On continue avec les 27 passerelles LoRa déployées à ce jour.

Aurélié BOISSIER : C'est un état du déploiement des passerelles, sachant qu'il y a de nombreuses études techniques en cours, notamment sur le territoire d'Agglopolys et sur le territoire de Grand Chambord, puisque ce sont des conventions qui sont déjà signées. Vous pouvez consulter cette carte, qui est mise à jour régulièrement, via le lien qui s'affiche en bas du slide.

On termine avec un point sur le nombre de capteurs connectés début décembre, avec une majorité composée de compteurs d'eau communicants. On continue à approvisionner des capteurs sur le réseau, On espère que ce chiffre va évoluer.

La Présidente : Il n'y a pas de raison. J'y crois énormément. Merci pour cette présentation, Aurélié. Avez-vous des interventions à faire sur ce point d'étape ? On va passer au point fibre. C'est Gaëtan qui prend la main.

Point THD

Gaëtan GRÈVE : On retrouve les chiffres habituels sur l'avancement. La partie déploiement est quasiment terminée puisqu'on dépasse les 99 %.

Je vous avais parlé la dernière fois de la notion de refus de tiers. Ce sont toutes les prises qui ne sont pas éligibles à cause de difficultés avec un tiers, qui est souvent un gestionnaire de copropriété, un bailleur ou un syndic. Ce sont souvent des travaux sur le domaine privé ou des conventions qui ne sont pas signées pour installer la fibre, notamment quand il y a plus de trois logements, car on doit s'installer à l'intérieur du collectif. Tous ces éléments sont tracés, car c'est demandé par nous et également par le régulateur des télécoms.

Au sujet des conventionnements, l'ARCEP impose aux opérateurs d'infrastructure d'écrire plusieurs courriers recommandés pour prévenir les propriétaires qu'en cas de refus la prestation pourrait être payante à l'issue des déploiements. Donc là, on y arrive. Ceux qui n'ont pas répondu et qui ont reçu ces trois courriers pourraient recevoir des devis dans quelques années, quand ils se souhaiteront équiper leur logement à la fibre. Pas d'inquiétude sur ces prises malgré tout, puisqu'on a quand même pas mal de situations qui sont connues et suivies. Il y a des syndicats qui connaissent les travaux à effectuer, notamment des fourreaux bouchés sur le domaine privé. Ils doivent les programmer, car ce sont des coûts non prévus. Il y a aussi tout un volume d'adresses vacantes dans certains centres bourgs. C'est pour ça qu'il n'y a pas de réponse des propriétaires. Tous ces sujets sont suivis et tracés par Val de Loire Fibre.

Concernant notre solution transitoire de traitement des raccordements complexes, on a toujours, depuis un an et demi, des réunions mensuelles avec les équipes de Val de Loire Fibre et la cellule de traitement des raccordements complexes. On soumet des dossiers qui nous sont remontés, notamment et principalement par vous, élus. En décembre, on a soumis une soixantaine de dossiers. Tout ce qui est en vert sur notre graphique, c'est ce qui a été traité à chacune des vagues. Cela représente à peu près 300 dossiers traités sur les 600 soumis, donc à peu près la moitié.

Les dossiers très coûteux constituent un point de blocage important. On a une centaine de prises qui ont été soumises à Val de Loire Fibre et pour lesquelles le chiffrage dépasse les 5 000 €. Pour le moment, Val de Loire Fibre refuse de les faire, en attendant qu'il y ait la fameuse solution pérenne qui se dessine, avec des financements, notamment, des opérateurs commerciaux. Ces situations sont assez difficiles à gérer, puisque quand on échange avec les foyers, on leur indique qu'on soumet leur dossier, et donc il y a un petit espoir qui naît chez eux. Donc, c'est compliqué, notamment pour ceux qui sont très loin. C'est vrai que la tenue du 100 % est vraiment difficile pour ces dossiers-là, à plus de 5 000 €. On propose toujours le passeport inclusion numérique pour faire patienter ces foyers, notamment avec le satellite. Il y a aussi des dossiers multiples, des rues complètement bloquées parce qu'il y avait des câbles cuivre en pleine terre. C'était conçu comme ça à l'époque par l'opérateur historique. Ce sont des rues où il y a cinq, dix ou quinze foyers concernés et Val de Loire Fibre temporisait jusqu'à présent sur ces dossiers. On est en phase de déblocage et on espère débloquent une vingtaine de rues en début d'année.

La Présidente : Cette semaine, avec Philippe GOUET, nous avons rencontré Cyril GASC et Jean-Philippe MARTIGNAC au sujet des raccordements complexes, entre autres. Depuis notre réunion de Sornay, ils s'étaient engagés au Conseil départemental d'Indre-et-Loire, quand on avait rencontré DIF, leur nouveau financeur, à continuer ces raccordements complexes. Je confirme qu'ils le font. Ils s'étaient engagés sur 500 000 €. Finalement, ils en sont à 2 millions d'euros, et ils nous ont annoncé pour 2026 qu'ils étaient confiants sur la décision de l'ARCEP et des FAI, sur le financement que nous avions préconisé, sur les abonnements. Monsieur GASC nous a dit qu'il était confiant sur un aboutissement en 2026. Pour nous, c'est très rassurant. Cela veut dire que le financement va être trouvé et que l'on va pouvoir continuer. C'est un point important. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais le fait de mettre cette pression, aussi bien au niveau technique que politique, porte ses fruits.

Olivier LEGROS : On est aussi un des territoires les plus touchés. C'est ce qu'on découvre en discutant par exemple avec nos camarades du Berry et nos voisins de l'Anjou.

La Présidente : C'est relatif en volume, et puis on a des territoires en Loir-et-Cher, et certaines parties en Indre-et-Loire, où les câbles ont été enterrés en pleine terre par les agriculteurs à l'époque, et il faut aller les chercher, maintenant. Mais c'est plutôt rassurant. Franchement, je commençais à ne plus trop y croire, mais cette réunion de travail m'a réconfortée. S'ils disent qu'ils sont confiants, cela veut dire qu'ils n'étaient pas si confiants que ça au départ.

Gaëtan GRÈVE : Un élément un peu positif, c'est qu'on a des prémices, parce qu'en 2023, l'ANCT avait lancé une consultation pour aider les collectivités sur le sujet des raccordements complexes, sur les travaux sur le domaine public. On n'était pas forcément éligibles à l'époque, et là, on a relancé des discussions, parce qu'on avait quand même répondu par un courrier d'intention. On a des discussions qui vont se tenir en janvier. Ils viennent à notre rencontre et on espère peut-être récupérer des fonds supplémentaires. Ce n'est pas encore fait et il y aura tout un travail pour voir comment on peut les récupérer, puis les attribuer, en termes de subventions, à Val de Loire Fibre, mais on a une réunion fin janvier avec Olivier Legros et on parle de 3 millions d'euros potentiels à récupérer.

La Présidente : C'est une très bonne nouvelle, merci.

Olivier LEGROS : Sylvie Giner a écrit à chacune des communautés de communes pour faire un point d'avancement détaillé à fin 2025 et pour faire un bilan financier. On doit restituer de l'argent à la plupart des EPCI, ça a été évoqué lors de la prospective, et du coup, nous avons commencé à avoir des contacts, notamment avec les territoires Vendômois, avec l'agglomération de Blois, avec la métropole de Tours. On est à l'écoute des services. L'idée est de travailler sur une convention type. Seuls les chiffres vont différer d'une communauté de communes à l'autre. Elle dressera le bilan de ce qui a été fait sur le territoire. C'est compliqué, car on remonte loin, à des investissements qui ont été faits pour le Loir-et-Cher dès 2017. À l'époque, c'était Loir-et-Cher numérique. Cela oblige à faire un peu de spéléologie dans les dossiers, dans les archives. En tout cas, on a l'année 2026 pour remettre les chiffres à plat et arriver à des convergences de vue. Ces courriers jettent aussi les bases d'un reversement potentiel. Pour la plupart, c'est du SMO vers les EPCI, mais il y a certains EPCI qui doivent un peu d'argent. Il y a des flux financiers à prévoir dans le cadre de conventions avec chacun des EPCI. C'est un point de vigilance. On est à l'écoute. Le courrier est parti. C'est un acte important par lequel on dresse un bilan et on prépare le terrain et une convention de fin du financement du THD par les communautés de communes. Ça a déjà été fait déjà avec les départements et la région.

La Présidente : Sur les communautés de communes, c'était un peu plus compliqué. D'ailleurs, ça fait de belles surprises à certaines communautés de communes, qui ne savaient pas qu'elles devaient récupérer des fonds.

Olivier LEGROS : Un autre courrier doit normalement être envoyé la semaine prochaine pour évoquer la fin de la commercialisation du cuivre.

La Présidente : Je constate toujours sur le terrain que les collègues, surtout ceux qui ne font pas partie du syndicat, ont toujours besoin d'être rassurés, car c'est vrai que la porte d'entrée, c'est la mairie. On le sait, chaque problème arrive en mairie. C'est vrai que le déploiement de la fibre n'est pas forcément bien compris par tous, parce qu'il y a plusieurs intervenants, entre nous, Val de Loire Fibre, les FAI et les sous-traitants des FAI. L'objectif de ce courrier évoquant la fin de la commercialisation du cuivre qui précède l'arrêt technique, était de rappeler les cadres réglementaires et légaux, de dire de ne pas trop écouter les personnes qui sont sur le terrain, parce qu'ils interviennent sur des territoires différents et ne sont pas toujours au fait des spécificités de notre contexte. Il va y avoir les cérémonies de vœux. Il faut que chacun ait la bonne information.

Olivier LEGROS : Cela va aussi coïncider avec une période d'élections municipales, où le sujet va peut-être arriver et c'est une période où un certain nombre d'acteurs vont s'engouffrer dans la brèche pour avoir des discours un peu exagérés, voire malveillants.

La Présidente : On en a déjà plusieurs, et on a été interpellé par rapport à ça. D'où la nécessité d'être très vigilants.

Olivier LEGROS : C'est très facile aujourd'hui de faire un faux courrier en collant le logo du Val de Loire Fibre ou d'Orange ou de Val de Loire Numérique.

La Présidente : On a des modèles qui nous sont parvenus.

Olivier LEGROS : L'idée était d'avoir un message direct envers les communes, là où les gens sont le plus en contact. Les communautés de communes sont représentées au syndicat, mais pas forcément les communes.

Frédéric DEJENTE : Vous avez même de la vente forcée, aujourd'hui, pas forcément des courriers, mais du phoning. J'ai des exemples sur ma commune de Suèvres, où vous avez des gens se présentant comme étant un des quatre opérateurs majeurs qui font de la vente forcée. Ils ont expliqué aux habitants qu'au 1^{er} février 2026, ils n'allaient plus avoir d'Internet. La réponse d'Orange est que vous pouvez aller sur le site et aller chercher les informations, mais quand vous avez des personnes d'un certain âge ou qui ne sont pas habituées à tout ce qui est numérique, ils ne vont pas aller voir sur internet comment réagir et comment annuler la vente.

Gaëtan GRÈVE : On a été alertés également. À la fin de notre prochaine newsletter, il y a un petit article là-dessus, avec quelques conseils. C'est vrai qu'il faut sensibiliser les personnes les plus fragiles. Ce n'est pas forcément évident, parce qu'il y a certaines personnes qui ont du bagout.

La dernière slide est un récapitulatif des nouvelles sollicitations enregistrées chaque mois. On voit bien qu'on est principalement sollicité du côté du Syndicat, maintenant, sur les échecs de raccordement.

Olivier LEGROS : Le flot ne se tarit pas. Le mois de novembre a beaucoup mobilisé les équipes du SMO sur des sollicitations. On voit la part que représentent les échecs de raccordement, sur lesquels, en toute rigueur, on ne devrait pas être interpellés si les opérateurs faisaient bien leur travail. Ce sont eux qui devraient apporter les informations aux particuliers et aux professionnels. On voit bien qu'on pallie le manque d'information apportée par les fournisseurs d'accès internet. Val de Loire Fibre a toujours dit « ce ne sont pas mes clients ». Après, ils nuancent un peu, mais globalement, leurs clients, ce sont les opérateurs. C'est vrai. Or, les opérateurs ne font pas toujours bien leur travail, donc on pallie beaucoup, et cela continue de mobiliser du temps agent de manière significative.

La Présidente : Ce n'est pas notre travail, mais on le fait pour le service public. C'est bien de le faire remonter, vous avez raison.

Gaëtan GRÈVE : Les deux dernières slides n'ont pas changé depuis le dernier Conseil syndical, donc je ne vais pas revenir dessus. On a encore un travail de réception et d'analyse de documents de la part de Val de Loire Fibre pour activer les dernières subventions, et également un travail de préparation du solde pour récolter la fin des financements de l'État.

La Présidente : Merci. Avez-vous des questions sur ce point qui vient d'être évoqué par Gaëtan?

Frédéric DEJENTE : On a parlé des prises de raccordement, et là, il n'y a pas de problème, mais on tire les câbles sur des poteaux. Or, j'ai des poteaux téléphoniques qui ont été cassés en juin ou juillet 2025, et ces poteaux ont été remplacés le 11 décembre 2025, soit à peu près six mois après. J'ai bien compris que quand c'est bleu, c'est Orange, mais sur ces poteaux il y a du cuivre, et ça ne sert plus à rien, puisqu'il n'y a que des personnes raccordées à la fibre. Il y a un fil de fibre qui est en danger, voire coupé.

Comment peut-on réagir face aux délais d'intervention d'Orange, qui sont inadmissibles ? Cela a pris six mois, après, je crois, sept tickets ouverts sur le même sujet, ainsi que deux escalades avec Orange, avec

visite sur le terrain avec un des responsables d'Orange. Je me dis qu'on risque d'avoir des problèmes avec la fibre dès que le cuivre ne sera plus utilisé.

Olivier LEGROS : C'est un risque, mais c'est important d'avoir en tête que Val de Loire Fibre, notre délégataire, continue de payer une prestation à Orange pour l'utilisation des infrastructures Orange, que ce soit des fourreaux ou des poteaux, et cela pèse très lourdement dans ses charges. Au titre du contrat passé entre notre délégataire et Orange, Orange se doit d'assurer la maintenance de son patrimoine. Malgré l'arrêt progressif du cuivre, il n'est pas encore d'actualité qu'Orange se désengage du maintien en condition opérationnelle de son parc de fourreaux et de poteaux. En toute rigueur, Orange est tout à fait condamnable s'ils ne réparent pas le patrimoine loué à Val de Loire Fibre. Le cadre contractuel n'évolue pas, même si le cuivre va s'éteindre et va cesser d'être commercialisé, mais effectivement, il y a un gros point de vigilance sur le fait qu'Orange, en tant qu'opérateur, en tant que fournisseur d'accès internet, ne sera pas forcément très mobilisé sur ce sujet. Cela diminue la pression sur Orange, mais elle n'est pas du tout supprimée.

Frédéric DEJENTE : Le problème chez Orange est qu'ils ont des niveaux d'alerte sur les interventions. Ils interviennent un peu plus rapidement dès l'instant qu'il y a rupture de communication avec leurs abonnés. Dès l'instant qu'ils n'ont plus d'abonnés par le cuivre, ils se sentent beaucoup moins concernés. C'est là où j'arrive à six mois d'intervention pour avoir un poteau réparé, avec le fil de la fibre qui traîne sur la route. C'est ça qui me pose problème. Il faut peut-être vérifier avec Orange quels sont les contrats qu'ils ont avec leurs sous-traitants.

Olivier LEGROS : Il y a deux priorités dans ce contexte. La première, c'est rétablir le service, parce que même si Orange n'est plus présent sur le cuivre, ils ont encore une part de marché très significative sur la fibre. Il y a de bonnes chances que derrière une panne sur la fibre, il y ait des abonnés Orange aussi. Ils ont donc cette pression-là. Et puis il y a aussi la gêne à la circulation, et de ce point de vue, vous êtes, en tant qu'élus locaux, complètement légitimes à prendre des mesures visant à limiter immédiatement tout risque pour la circulation. S'il faut couper un câble, vous coupez un câble. Si c'est nécessaire pour rétablir un niveau de sécurité normal sur un axe routier, si le câble est au milieu de la route et qu'il n'y a pas d'autres moyens, vous coupez le câble. Vous prévenez, bien entendu. Orange maintient un contact collectivités locales, notamment Emmanuel LACROIX, que vous connaissez probablement, qui est le directeur collectivités locales d'Orange. Ils ont un service de hotline pour tout poteau cassé, etc. Ils maintiennent ce service-là, mais qu'ils le fassent bien ou pas, c'est une autre histoire.

Frédéric DEJENTE : C'est avec Monsieur LACROIX que j'avais fait la visite sur le terrain. De mon point de vue, c'est un sujet important et un point de vigilance à avoir. On n'est qu'au début et j'ai peur que ce soit quelque chose de récurrent. Il faut qu'on soit capables, au moins, d'alerter Val de Loire Fibre et les autres acteurs sur le sujet.

Gaëtan GRÈVE : On est bien d'accord. On a eu régulièrement des remontées comme la vôtre. On a déjà soumis quelques pistes de réflexion à Val de Loire Fibre, pour trouver des moyens dans les procédures. Par exemple de faire en propre certaines réparations, parce qu'ils en ont la possibilité. La difficulté, c'est que quand ils font en propre des réparations, Orange les paye très mal, donc ça ne les intéresse pas forcément. Il y a sûrement des possibilités, et tout cela s'inscrit dans un travail qui va être devant nous, sur la partie exploitation. Je pense notamment à l'ébauche de rédaction d'un schéma de résilience. C'est un peu pompeux, mais c'est un type de schéma proposé par la Banque des Territoires. On va aller vers eux pour demander une subvention. On est en train d'étudier ce sujet, pour établir ce schéma de résilience qui listerait les points faibles du réseau et qui réfléchirait, en lien avec Val de Loire Fibre, aux solutions à mettre en place pour aller plus vite lorsqu'il y a des incidents. Ce n'est pas acceptable, effectivement. Ce matin, Monsieur LEPRINCE m'a informé d'une panne de 80 de ses administrés depuis dix jours. Ce n'est pas normal

qu'une panne de cette ampleur dure si longtemps. On a un vrai travail sur l'exploitation. Il faut que Val de Loire Fibre puisse répondre plus vite et plus fort sur ces demandes.

Olivier LEGROS : C'est un chantier pour nos services, en lien avec le délégataire, en 2026, d'avoir des indicateurs. Aujourd'hui, les indicateurs étaient beaucoup portés sur la construction, le taux de pénétration, le taux de construction. Aujourd'hui, il faut qu'on arrive à suivre plus finement et qu'on arrive à vous rendre compte en Conseil syndical, sans attendre le rapport annuel consolidé. En plus, quand on reçoit les chiffres, ils sont toujours consolidés et moyennés. En moyenne, tout va bien, mais dans les détails, il y a un certain nombre de dysfonctionnements. Si on n'était pas alerté, comme on l'a été ce matin par Monsieur LEPRINCE, ce sont des choses qu'on ne verrait pas. Donc, on a un sujet : comment fait-on pour mieux détecter, pour mieux suivre la qualité de l'exploitation maintenance du réseau ? C'est un gros enjeu pour nous.

La Présidente : Je suis d'accord avec vous.

Olivier LEGROS : Aujourd'hui, on est beaucoup sur le déclaratif du délégataire.

La Présidente : Ce n'est pas suffisant

Olivier LEGROS : Ils ne sont pas malhonnêtes, mais cela peut parfois passer inaperçu.

La Présidente : Il faut qu'on arrive à trouver un moyen de détecter directement depuis le terrain afin de pouvoir réagir tout de suite. Vous avez raison, c'est très important, maintenant que le déploiement va être presque terminé. Y a-t-il d'autres interventions sur le déploiement ?

On va terminer par le point WiFi.

Point WiFi

Aurélie BOISSIER : On renouvelle le service de WiFi événementiel qui existe depuis plusieurs années et qui permet de couvrir en WiFi un événement de notre territoire. C'est un service qui est utilisé par un certain nombre d'organismes d'événements chaque année. L'idée est de le limiter à dix événements maximum dans l'année pour maîtriser le budget affecté à cette opération, qui est de 10 000 € maximum au DOB 2026. On va bien sûr communiquer sur le renouvellement de ce service et on demandera aux organisateurs d'événements de nous saisir au moins deux mois avant pour pouvoir faire les études techniques nécessaires à la concrétisation du projet.

Jocelyn GARÇONNET : Peut-on déjà réserver pour l'année prochaine ?

Aurélie BOISSIER : Oui, vous pouvez nous solliciter.

Olivier LEGROS : Je voulais évoquer un document que vous avez en annexe à l'ensemble du dossier qui vous a été transmis en amont de ce Conseil syndical. Si vous ne l'avez pas récupéré, n'hésitez pas à le solliciter auprès d'Élodie, qui est notre point d'entrée pour tout ce qui est organisation de ces instances. On vous a joint un document qui s'appelle « Bilan et perspectives du projet WiFi. » On fait ça maintenant parce que cela correspond à un réel bilan, puisque le WiFi touristique est terminé depuis déjà un an et le WiFi territorial vient de s'achever avec les tout derniers déploiements. C'est un dispositif qui reçoit beaucoup de clients. Par exemple, au mois de novembre, cette année, il y a eu plus de 35 000 connexions sur le mois, hors métropole, je crois.

La Présidente : Sur les deux départements ?

Olivier LEGROS : C'est sur les deux départements. Et la métropole fait la même analyse. Vous savez que la métropole de Tours travaille sur une deuxième ligne de tramway. Ils se sont demandé s'ils devaient équiper les stations de bornes WiFi, comme sur la première ligne, et ils ont réussi, me semble-t-il, à démontrer de par les statistiques de fréquentation que ce réseau était encore très utilisé par les usagers des transports de la métropole. Cela veut dire que malgré la bonne tenue des réseaux 4G et 5G, les réseaux WiFi conservent de l'attractivité. On n'a pas de diminution de la fréquentation du réseau entre la fin de l'année 2024 et la fin de l'année 2025. Tout cela pour dire qu'on propose de continuer à avoir une visibilité sur cinq ans. On a un marché en cours avec le prestataire QOS. On repartirait sur un contrat de trois ans pour maintenir le dispositif. C'est un premier élément qui apparaît dans les perspectives.

Cela a été dit tout à l'heure sur la prospective, une grande partie de notre parc ne sera plus maintenu. Il n'y aura plus de prestataire pour assurer la maintenance de ce parc au-delà du 31 décembre 2028. Cela veut dire qu'il faut envisager, pour ceux et celles qui le souhaitent, de renouveler la borne et de la remplacer, sauf qu'on n'a pas de réserves pour cela. C'est un enjeu et il faudra qu'on l'anticipe, parce que trois ans, ça passe vite. Cela aura des conséquences sur notre dispositif.

Si on fait le bilan de ce que ça nous coûte en exploitation maintenance, ça nous coûte 50 000 € pour stocker les données et 80 000 € pour maintenir les bornes. Et puis ça nous coûte du temps homme aussi. Du coup, on voit que les recettes ne compensent pas ces dépenses de fonctionnement. C'est pour ça qu'on a un déficit qui s'est creusé. Il faut qu'on travaille. Il y a des axes pour essayer de continuer à rationaliser les coûts d'exploitation maintenance de ce réseau, notamment en mutualisant avec la métropole de Tours. On a eu une réunion récemment pour essayer de voir comment on pourrait le faire conjointement. À nous deux, on est plus fort vis-à-vis des fournisseurs, il y a des volumes plus importants. Ce partenariat avec la métropole est utile.

La Présidente : Et c'est constructif. Ce partenariat, on voit que ça fonctionne, aussi bien au niveau technique qu'au niveau politique. Est-ce que vous avez des questions sur le WiFi ?

Très bien, merci beaucoup. On va passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Nicolas HASLÉ : Merci beaucoup pour tout ce travail qui est génial pour l'ensemble de notre territoire. On est quelques-uns ici à siéger aussi au sein de l'assemblée délibérante du GIP Recia, et je pense qu'il y a des passerelles qui seraient pertinentes entre nos deux entités, dans un souci d'efficacité et de complémentarité d'acteurs publics ou parapublics. Est-ce qu'il y a des passerelles et pourrait-on travailler à ce qu'il y en ait davantage ?

La Présidente : Je vais laisser Olivier Legros répondre d'un point de vue technique, mais on travaille déjà beaucoup et très bien avec le GIP Recia. Olivier est souvent en contact avec Monsieur JOUIN. Mais vous avez tout à fait raison.

Olivier LEGROS : Le SMO a adhéré au GIP Recia l'année dernière. Le prétexte, c'était que nous finançons notamment la convention d'orthophotoplans sur le Loir-et-Cher, qui est acquise par le GIP Recia. C'était pour pouvoir organiser des flux financiers significatifs, car on va payer 87 000 € sur trois ans pour financer cet investissement. Il fallait donc qu'on y adhère.

Au-delà de cet aspect pratico-pratique, on a aussi beaucoup de coopérations. Olivier JOUIN nous sollicite régulièrement parce qu'ils travaillent notamment sur la mise à jour de la SCoRAN, le schéma de cohérence régional. Le GIP est en responsabilité pour élaborer ça et il nous a parfaitement identifiés sur le Smart. Par

exemple, très concrètement, le projet Smart D'Azay-le-Rideau a été réalisé grâce à l'intermédiaire du GIP. Il y a donc effectivement des synergies avec le GIP Recia.

Ils ont aussi un potentiel de détection des besoins, au contact des communes et des communautés de communes. Quand ils détectent des besoins sur les territoires durables et connectés, ils nous les remontent, en général. Et puis, ils ont une capacité à accompagner la transformation numérique une fois que les projets sont mis en place. Il y a de la connaissance mutuelle. Chacun sait ce que fait l'autre et on est preneur de nouveaux sujets de coopération.

On a rencontré le GIP il n'y a pas longtemps, dans le cadre de la mise à jour annuelle de la SCoRAN. Le GIP et le SGAR travaillent conjointement sur une nouvelle itération de la SCoRAN pour 2026, et on les a rencontrés dans ce contexte. Et puis on reçoit le GIP demain ou vendredi à Blois, dans nos locaux. Ils sont en train de travailler sur un service public de la donnée, qui est un concept qui a été décliné sur d'autres territoires, comme en Bretagne par exemple. Ils nous demandent notre avis et nos propositions, dans le cadre de ce qu'ils sont en train d'élaborer. Donc on se connaît et on se rencontre régulièrement. Il y a certainement moyen de faire mieux, mais on va y travailler.

Nicolas HASLÉ : Merci beaucoup pour cette réponse. En plus, ils ont un écosystème de professionnels et sont en veille sur les professionnels de l'innovation et autres. Cela répond parfaitement à ma demande et cela nous rassure et nous encourage. Merci beaucoup Olivier.

La Présidente : S'il n'y a plus d'interventions, comme d'habitude, on va vous communiquer les dates de réunions de 2026. Il y aura une réunion de Bureau à Tours le mercredi 28 janvier à 9h30. On n'a pas le encore le lieu. Est-ce que ce sera chez nous ?

Olivier LEGROS : C'est plus simple, mais on ne sait pas si la salle qu'on utilise d'habitude sera disponible. On va essayer de le faire rue Pallu.

La Présidente : Les réunions suivantes auront lieu le 23 avril à 9h30 à Blois, et le 26 mai à 9h30 à Tours. Il y aura bien, avant les élections, un Conseil Syndical, le 11 février à Blois, à 9h30, pour le vote du budget. La suivante se tiendra le mercredi 6 à Tours, en présentiel, puisque suite aux élections municipales, nous réinstallerons notre Conseil Syndical. Et la dernière du premier semestre sera le mercredi 3 juin à 9h30 à Blois.

Avez-vous d'autres questions, d'autres interventions avant que je clôture ce Conseil ? Il me reste donc à vous souhaiter une bonne fin de journée, et surtout de belles fêtes de Noël et de fin d'année.

La Présidente clôture la séance à 11H30.

La Présidente,
Sylvie GINER

Le secrétaire de séance,
Jocelyn GARÇONNET